



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

dopage

Question écrite n° 112485

Texte de la question

M. Patrick Roy appelle l'attention de M. le ministre de la jeunesse, des sports et de la vie associative sur la généralisation des méthodes de contrôle anti-dopage de type contrôle sanguin. À l'heure actuelle, certaines fédérations ne semblent pas faire de la lutte contre le dopage une de leurs priorités et se contentent d'exiger des contrôles urinaires, dont on sait qu'ils sont bien moins efficaces que les contrôles sanguins. C'est pourquoi, afin d'optimiser les opérations de lutte contre le dopage et de permettre un traitement égalitaire des sportifs selon les disciplines exercées, il semblerait nécessaire d'uniformiser les types de contrôle anti-dopage. Il lui demande de bien vouloir lui indiquer les intentions du Gouvernement en la matière.

Données clés

Auteur : [M. Patrick Roy](#)

Circonscription : Nord (19^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 112485

Rubrique : Sports

Ministère interrogé : jeunesse et sports

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 12 décembre 2006, page 12886